



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT INDIQUÉ CI-DESSOUS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite
Municipalité, que:

Une séance d'information aura lieu le 29 septembre 2025 à 18h30 au Centre
communautaire de Luskville situé au 2024, route 148, Pontiac en lien avec le premier projet
de règlement 08-25 modifiant le règlement de zonage 11-24 qui a été adopté par le Conseil
municipal à la séance du 9 septembre 2025.

Le règlement 08-25 vise à modifier certaines zones ainsi que la carte de zonage prévues au
règlement de zonage 11-24. Cette révision assure une meilleure cohérence réglementaire
avec les orientations en matière de développement durable, les besoins résidentiels,
agricoles et commerciaux du territoire, ainsi que les objectifs régionaux établis dans le
schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Un représentant de la firme Cardo, qui a participé à la rédaction du règlement ci-haut, sera
présent afin de répondre aux questions.

Si vous avez des questions concernant les activités permises dans les différentes zones
définies au règlement ci-haut, nous vous invitons à assister à la rencontre.

DONNÉ À PONTIAC, ce 10^e jour du mois de septembre de l'année deux mille vingt-
cinq.

Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussigné, Mario Allen, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir
publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le
conseil.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de septembre de l'année
deux mille vingt-cinq.*

Mario Allen
Directeur général